



DELIBERATION N° D.2020.01.14 **du Conseil communautaire du 7 janvier 2020**

Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU).

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur la modification des statuts du syndicat suite à la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour le compte des communes de Port-Marly et Maisons-Laffitte.

Date de la convocation : 20 décembre 2019

Date d'affichage : 8 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Luc WATTELLE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Laurent DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Didier BLANCHARD, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Marie DENAISON, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Martine SCHMIT, Mme Carmise ZENON.

Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), M. Benoit DE SAINT SERNIN (pouvoir à M. François SIMEONI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Philippe BRILLAULT), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence NAPOLY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 et suivants, L.5216-5-I-7° et L.5711-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2013-09-16 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 24 septembre 2013 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération au Syndicat de traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) pour les communes de Bougival et la Celle-Saint-Cloud ;

Vu la délibération n° 19/194 du Conseil communautaire de Saint-Germain Boucles de Seine du 19 septembre 2019 relative à la dissolution du Syndicat intercommunal pour la valorisation et le traitement des résidus urbains (SIVATRU) et à la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération au SITRU pour la partie de son territoire composée des communes de Le Port-Marly et Maisons-Laffitte ;

Vu la délibération n° 25/2019 du Comité syndical du SITRU du 20 septembre 2019 portant sur l'adhésion précitée et la modification subséquente de ses statuts ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts du SITRU ;

Vu le courrier du Président du SITRU du 24 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 décembre 2019.

- Le Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) est un syndicat qui a deux objets, d'une part le transport, le transfert, le réemploi, le tri, la valorisation ainsi que l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire ou apportés par des tiers extérieurs, et d'autre part la gestion du service public de distribution et production de chaleur.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est adhérente de ce syndicat, depuis le 24 septembre 2013, pour les communes de Bougival et de la Celle Saint-Cloud.

- Par délibération du 20 septembre 2019 susvisée, notifiée à Versailles Grand Parc le 30 septembre suivant, le Comité syndical du SITRU s'est prononcé favorablement sur la demande d'intégration de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour l'exercice de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour les communes de Le Port-Marly et Maisons-Laffitte, et d'autre part sur la modification de ses statuts afin de prendre en compte cette adhésion.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre du SITRU dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur les modifications envisagées des statuts du syndicat.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'intégration de cette nouvelle communauté d'agglomération au sein du SITRU et à la modification subséquente des statuts du syndicat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine au Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine (SITRU) pour le compte des communes de Le Port-Marly et Maisons-Laffitte au titre de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- 2) d'approuver la modification subséquente des statuts du SITRU, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est membre.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.